

## Compte rendu du conseil municipal du 13 Avril 2022

**Présence** : Tous les conseillers sont présents à l'exception de, Marie-Line Baltz, Alexandra Stanus et Jérémy Convers tous trois excusés.

Les 3 Budgets Primitifs 2022 (Patrimoine, Eau et général) sont prévisionnels et doivent impérativement être à l'équilibre.

### 1 Vote du budget Patrimoine et Culture

#### *Budget fonctionnement*

**-Dépenses 4 118€** : Achat de petits matériels et équipement frais de communication, achat d'objets

**-Recettes 4 118€** : 3 590€ Subvention de la commune + 528€ résultat reporté

#### *Budget Investissement*

**-Dépenses 278,44**

**-Recettes 278,44** : Excédent de fonctionnement de 2021

Vote du budget : 7 voix « pour » (unanimité des présents)

### 2 Vote du budget Eau

#### *Budget fonctionnement (Exploitation)*

**-Dépenses 27 170€** : 1 100€ intérêts d'emprunt + 26 070€ virement à la section d'investissement

**-Recettes 27 170€** : 12 300€ vente de l'eau + 14 870€ excédent reporté

#### *Budget Investissement*

**-Dépenses 31 512€** : 11 937€ Conit-Besson + 10 000€ travaux impasse de la Commanderie et de la Ferronnerie + remboursement d'emprunt 4133€ + déficit antérieur reporté 5 442€

**-Recettes 31 512€** Virement de la section de fonctionnement 26 070€ + réserve 5.442€

Vote du budget : 7 voix « pour » (unanimité des présents)

### 3 Vote du budget général de la commune

#### *Budget fonctionnement*

**-Dépenses 389 241€** : Charges à caractère général 139 000€ + Charges de personnel et frais assimilés 177 000€ + Autres charges de gestion courante 58 000€ + Charges financières 7 200€ + Divers 8 041€.

**-Recettes 389 241€** : Produits des services, du domaine et ventes 41 000€ + Dotations et participations 74241€ + Autres produits de gestion courante 67 000€ + Impôts et taxes 207 000€.

## **Budget Investissement**

**-Dépenses 423 163€** : Projets 301 000€ + 119 000€ remboursement d'emprunt + 3.163€ solde exécution négatif de 2021.

Les projets :

équipement mairie 7 000€ + signalétique village 1.000€ + aménagement école (fenêtres) 40.000€ + voirie communale 5 000€ + sécurisation traversée village 130 000€ + Projet Leader 35 000€ + Etude aménagement rase de Gouitrouses 10 000€ + restauration de la Chapelle 2 000€ + Aménagement zone pizzeria 18 000€ + Conit-Besson 20.000€ + Divers 33.000€.

### **-Recettes 423 163€**

Subventions d'investissement (état, région, département) = 127 465€ + Dotation fonds divers et réserves = 16 000€ + Excédents de fonctionnement Capitalisés = 122 000€ + reste à réaliser = 17 698€ + emprunt = 100 000€ réalisé fin 2021 + Emprunt potentiel 40.000€ à réaliser fin 2022 si nécessaire.

Vote du budget : 7 voix « pour » (unanimité des présents)

## **4 Vote des taux des taxes**

Compte tenu de la diminution des bases pour le foncier Bâti et non Bâti, communiquée par le TPG il est demandé aux membres du conseil de valider une augmentation de 2% au lieu de 1,5% comme en 2021 de façon à :

- Maintenir une capacité à réaliser des projets d'aménagement importants pour la commune (sécurisation de la traversée du vieux bourg, entretien voirie communale, sécurisation rase de Gouitrouses, etc...);
- Eviter les augmentations importantes les années suivantes.

- Si ce choix est retenu les ressources attendues des taxes foncières seront de 171.123€ contre 163.649€ attendues au BP 2021. Le produit des taxes est de 245.632€ + 31.760€ d'allocation compensatrice à la Taxe d'habitation pour les personnes modestes, versée par l'état = 277.392€. A cette somme il faut retrancher -106.269€ de contribution liée à l'application d'un coefficient correcteur qui vise à assurer à chaque commune du département le même revenu fiscal qu'avant la suppression de la Taxe d'Habitation.

- Si nous choisissons de passer à 4% les ressources seraient de 175 776€

- Si nous n'augmentons pas les taux nous encaisserions 166 448€.

Vote : 6 voix pour l'augmentation de 2% des 2 taxes et une voix contre.

## **5 Délibération des subventions 2022**

Il a été décidé d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

- Comité des fêtes 1 000€
- Le trait d'Union 350€
- La SPA 50€
- l'ADMR 250€
- Le Téléthon 25€
- Les 4 zamis 300€
- Club de foot 30€
- Les Loustics 300€

## **6 Reprise des délibérations prises lors du dernier conseil municipal (Problème de délais)**

Délibération reprises à l'identique et à l'unanimité des présents.

## **7 Fond de Solidarité pour le Logement 2022**

**Délibération pour accepter que la commune participe au financement du FSL géré par le département. Ce fond est réattribué au Remollonais dans le besoin.**

Vote pour cette participation à l'unanimité.

## **8 Motion difficultés d'application GEMAPI**

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

## **9 Amélioration de l'habitat OPAH**

-L'OPAH est un organisme qui a pour vocation d'aider les particuliers à améliorer leur habitat grâce à des financements obtenus sur dossier. Pour permettre à cet organisme d'aider à la conception des dossiers la commune doit donner une participation financière de 2 000€.

Délibération pour transférer la compétence Habitat à la communauté de communes pour cette opération votée à l'unanimité. Cette opération doit permettre d'obtenir plus de subvention et décharge la commune de la constitution des dossiers.